

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 juin 2009

Date de convocation : Le 22 juin 2009  
Date d'affichage : Le 03 juillet 2009  
Nombre de conseillers : En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

L'an deux Mil neuf, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Madame LECLERCQ Christelle, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur HÉMON Claude, Monsieur LOEUILLET Hervé, Monsieur POIGNANT Frédéric, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Bertrand ROUTIER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame DUFOUR Régine donne pouvoir à Monsieur Claude HEMON  
Monsieur Pascal GARGATTE donne pouvoir à Monsieur Laurent SOMON  
Monsieur Patrick SCHAEFLIN donne pouvoir à Monsieur Guy LARGY  
Monsieur VANNIEUWENHUYSE Nicolas donne pouvoir à Mme ETEVE

Madame Elisabeth ETEVE a été élue secrétaire de séance.

\* \* \*

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2009 est adopté à l'unanimité après y avoir précisé que le jardin de Monsieur BACQUET a également été inondé lors des fortes pluies du 25 mai.

### Périmètre de la zone de développement éolien

Le maire informe l'assemblée que la Communauté de communes du BERNAVILLOIS a déposé un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral du 14 avril 2008. Le secteur 1 a donc été redéfini et les communes concernées, dont BERNAVILLE, doivent donner leur accord sur le nouveau périmètre proposé. Le Conseil municipal accepte celui-ci à l'unanimité.

### Achat immobilier

Le maire informe que La Poste serait vendeur du bâtiment qu'ils occupent. L'estimation du rachat faite par les domaines s'élève à 250 000,00€ et celle de la valeur locative à 2400,00€ par an pour une superficie de 40 m<sup>2</sup>.

Une proposition de rachat sera faite pour une somme de 50 000,00€.

Le maire informe également que le bail du presbytère étant échu, les domaines l'ont également évalué. La valeur locative a été jugée à 600,00€ par mois. Le montant actuel de la location s'élève à 388,00€ par an. La location d'un logement dit social de type 3 ou 4 coûte actuellement à BERNAVILLE respectivement environ 400,00 et 500,00€ par mois.

Le maire fait une proposition de location du presbytère à l'assemblée pour un montant de 400,00€ par mois qui sera soumise à l'évêché. Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

### Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Suite à la réussite de Mme DECLEENE à son concours d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, le maire propose la création du poste correspondant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Vote pour à l'unanimité.

### Eclairage public

Le devis présenté par le SIER s'élève à 25 620,00€T.T.C. Il est accepté à l'unanimité. Il est demandé l'ajout d'un ou deux mâts supplémentaires pour éclairer les maisons nouvelles chemin de BEAUMETZ. La subvention IDEAL sera demandée au Conseil général pour ce projet.

Un renforcement du réseau électrique route de CANAPLES pour l'entreprise LECAT serait nécessaire. Le Conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.

### Attribution d'une subvention

Le maire propose d'attribuer une subvention de 8000,00€ au C.C.A.S pour accorder une aide financière de 300,00€ par personne licenciée de l'entreprise CREPIN PETIT. Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité et autorise le transfert de crédits si nécessaire.

### QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur SOMON** informe que Mme DUBOIS, directrice de l'école, remercie le Conseil municipal pour le cadeau de la commune qu'elle a reçu à l'occasion de son départ.

Le devis de réfection du chemin La BILLETTE s'élève à 4600,00€H.T, le Conseil municipal décide de ne pas y donner suite.

**COMITE DES FETES** : **Monsieur ROUTIER** dresse un bilan positif des festivités, fête locale et réderie. 130 repas ont été servis le soir de la fête, l'apéritif concert a été réussi et 257 exposants ont fait vivre la réderie.

**Monsieur LARGY** informe que le journal de la commune sortira aux alentours du 14 juillet. L'horloge de l'église fonctionne à nouveau depuis le 24 juin.

**Madame LECLERCQ** annonce que la retraite aux flambeaux débutera à 21h30 le 13 juillet. L'Amical des Sapeurs Pompiers défilera le 14 juillet.

**Monsieur HEMON** demande à ce que soit élagué le chemin de traverse qui mène à SHOPI. Il signale la détérioration de sa haie le soir de la réderie.

**Monsieur PATTE** a assisté à la commission de sécurité qui concernait le permis de construire des Pompes Funèbres PETIT et le suivi de celui du SHOPI. Ils ont tous deux recueilli des avis favorables. Le terrain à côté du silo à grain appartient à Monsieur THOURY qui serait prêt à le vendre pour y installer la déchetterie. Monsieur DUCCELLIER serait également vendeur d'une parcelle sur notre zone artisanale.

Il sera rappelé à Jean POURCHEZ de faire élaguer ses arbres afin de permettre l'installation d'une ligne téléphonique.

**La séance est levée à 22H30**

La Secrétaire de séance,

Elisabeth ETEVE

Le Président de séance,

Laurent SOMON

**Les membres du Conseil Municipal,**